



Les premiers ministres travaillent à soutenir la reprise économique

WINNIPEG, 5 août 2010 – Le Canada ressort du ralentissement économique en position de force. Les provinces et les territoires, par l’intermédiaire du Conseil de la fédération, ont coordonné leurs efforts en vue de conduire le Canada vers la reprise économique. Cet esprit de coopération demeure important pour amener le Canada de la reprise vers la prospérité. Les premiers ministres reconnaissent qu’une reprise économique soutenue exigera un équilibre entre les investissements à court terme pour stimuler l’économie et le maintien d’une discipline budgétaire continue.

Des transferts fédéraux continus, stables et prévisibles sont indispensables pour soutenir la croissance économique. Les premiers ministres appuient l’engagement du gouvernement fédéral de maintenir l’accroissement prévu des principaux transferts aux autres administrations publiques à l’appui des soins de santé et des services sociaux ainsi que celui du Programme de péréquation. Les premiers ministres invitent le gouvernement fédéral à travailler avec les provinces et les territoires à un examen de ces dispositions, qui arriveront à échéance en 2014. Un engagement à long terme et un financement durable du logement sont aussi des éléments essentiels au soutien de la reprise économique.

Les premiers ministres continueront également de promouvoir une reprise économique en favorisant une culture de l’innovation, en encourageant les investissements par le secteur privé, en éliminant les obstacles au développement économique, en stimulant le commerce, en renforçant le marché du travail au Canada et en réduisant la pauvreté.

Éducation, compétences et développement du marché du travail

Consolider la position concurrentielle du Canada exigera le développement de notre main-d’œuvre et la disponibilité de l’éducation et de la formation professionnelle indispensables pour rendre les emplois d’aujourd’hui plus productifs et créer les emplois de demain.

Accroître la participation des Autochtones au marché du travail contribuera aux succès futurs du Canada. À cette fin, les premiers ministres ont convenu de continuer de travailler avec le gouvernement fédéral et les communautés autochtones pour améliorer la réussite en éducation. Une plus grande réussite scolaire des Autochtones et leur participation accrue aux programmes d’éducation supérieure constituent des objectifs de premier plan.

L’amélioration de l’efficacité du système d’immigration du Canada est aussi un élément essentiel pour répondre aux besoins du marché du travail au Canada. Dans les années qui viennent, l’immigration sera responsable d’une large part de la croissance de la main-d’œuvre à travers le pays. Pour permettre aux nouveaux arrivants de réaliser leur plein potentiel, les premiers ministres ont fait état de la nécessité, pour les gouvernements, de travailler ensemble à améliorer les programmes de formation et d’établissement qui soutiennent l’intégration des immigrants.

Les premiers ministres ont convenu que les provinces et les territoires doivent jouer un rôle accru dans les décisions relatives aux politiques et à la planification en matière d'immigration, notamment en ce qui a trait à la sélection et l'établissement des immigrants. Les premiers ministres ont également fait état de leurs préoccupations à l'égard des gestes récents du gouvernement fédéral visant à plafonner le programme des candidats des provinces. Les premiers ministres ont pressé le gouvernement fédéral de revoir cette décision. Les premiers ministres ont également souligné que le gouvernement fédéral devrait planifier les niveaux d'immigration sur plusieurs années en faisant davantage appel à la participation des provinces et des territoires.

Plusieurs premiers ministres ont également exprimé leur intérêt à s'inspirer des programmes d'établissement en vigueur en Colombie-Britannique, au Manitoba et au Québec pour assurer le réaligement des services fédéraux d'établissement et d'intégration.

Le Québec est déjà responsable des services de sélection et d'établissement des personnes qui immigreront au Québec en vertu de l'Accord Canada-Québec et est disposé à échanger l'information et les pratiques exemplaires avec les gouvernements qui le souhaitent.

Il est essentiel de promouvoir le Canada en tant que destination de choix pour poursuivre ses études, créer des liens dans le monde entier et attirer les meilleurs talents de partout dans le monde. En 2008, les étudiants étrangers ont dépensé 6,5 milliards de dollars, qui ont permis la création de plus de 83 000 emplois dans l'économie canadienne. D'ici 2025, on prévoit que la demande globale pour l'éducation internationale passera de 1,9 million à 7,2 millions d'étudiants. Les premiers ministres reconnaissent la valeur de l'image de marque canadienne pour le recrutement et la rétention des étudiants étrangers.

Les premiers ministres demandent aux ministres de l'Éducation de collaborer avec les ministres provinciaux et territoriaux de l'Immigration à l'élaboration, d'ici mars 2011, d'un plan d'action pour la promotion de l'éducation internationale, lequel permettra d'identifier les occasions d'investissement et de collaboration fédérale-provinciale en matière de promotion.

En utilisant l'image de marque canadienne et le plan d'action pour la promotion de l'éducation canadienne à l'étranger, les premiers ministres ont convenu d'assurer une forte représentation commune lors de la prochaine conférence de l'*Association internationale des éducateurs*, qui aura lieu à Vancouver en mai 2011.

Les premiers ministres ont convenu de travailler avec le gouvernement fédéral pour remédier aux principaux obstacles au recrutement d'étudiants internationaux.

Innovation

Une culture de l'innovation est primordiale pour la création d'emplois et l'amélioration de la compétitivité du Canada. Dans le but d'appuyer les investissements du secteur privé en ce sens, et s'appuyant sur les travaux réalisés l'an passé, les premiers ministres ont demandé aux ministres responsables de l'innovation, en consultation avec les ministres concernés, de se pencher sur :

- l'accès aux capitaux;

- l'efficacité des crédits d'impôts liés aux pratiques novatrices;
- les mesures réglementaires visant à accroître la compétitivité;
- les façons d'assurer une meilleure complémentarité des programmes fédéral-provinciaux et territoriaux;
- les façons de favoriser une plus grande collaboration entre les industries et les universitaires;
- l'identification de secteurs prioritaires et le développement de grappes industrielles;
- l'élaboration de données économiques fiables qui permettront d'orienter les investissements.

Les premiers ministres ont souligné que des milliers d'emplois seront créés par la recherche et le développement de nouvelles solutions dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement. Les Canadiens doivent posséder les compétences et connaître les technologies nécessaires pour profiter des occasions et créer des emplois dans l'économie « verte ». À cette fin, les premiers ministres ont demandé aux ministres provinciaux et territoriaux responsables du marché du travail d'identifier les pénuries de main-d'œuvre et les occasions d'emploi qui pourraient exister sur le marché de l'emploi vert au Canada, d'évaluer la capacité des mesures de formation à répondre aux besoins de l'économie « verte » et d'identifier des mesures et des pratiques exemplaires en matière de formation et de création d'emplois verts.

Commerce intérieur

Les premiers ministres continuent de tirer profit des récentes réalisations du Conseil de la fédération pour accroître, par des améliorations à l'ACI, la libre circulation au Canada des personnes, des investissements, des produits et des services.

Les premiers ministres ont salué la décision des ministres responsables visant l'atteinte d'une pleine mobilité de la main-d'œuvre pour les professions du secteur financier et ont demandé que ces travaux soient réalisés au plus tard le 1^{er} juillet 2011. Les premiers ministres ont aussi demandé aux ministres responsables du commerce intérieur d'harmoniser les exigences applicables aux sociétés extraprovinciales en matière d'enregistrement et de déclaration d'ici le 31 décembre 2010 et d'examiner le mécanisme de résolution des différends de personne à gouvernement de l'ACI.

– 30 –

Renseignements :

Jay Branch

Directeur, communications
Conseil exécutif
Gouvernement du Manitoba
204 945-1494
Jay.Branch@leg.gov.mb.ca